

Orientation

G-23

CLAP

FICHE N°X158

Version : 1

Directive 2014/68/UE

Accepté par le GTP : 15/03/2016

Accepté par le CLAP : 15/03/2016

Référence Directive : Annexe I § 4

Sujet : EES Matériaux – Matériaux d'étanchéité

Question : À quelles exigences de l'annexe I point 4, le matériau utilisé pour un joint doit-il être conforme ?

Réponse : La fonction principale d'un joint est d'assurer l'étanchéité. Son matériau doit satisfaire uniquement aux exigences pertinentes de l'annexe I points 4.1, 4.2.a) et 4.3 premier paragraphe.

2020/01/04